

AFFAIRE N° 70

APPORT EN CAPITAL A L'ASSOCIATION POUR LES ETUDES
D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE LA REUNION (A.U.R.)

INSCRIPTION AU BUDGET COMMUNAL

Gabriel ARMOUDOM donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune de Saint-Denis est membre de l'Association pour les Etudes d'Aménagement et d'Urbanisme de la Réunion (A.U.R.).

Cette dernière a sollicité l'ensemble des communes de l'île pour qu'elles participent à son capital, sous forme d'une contribution financière, au prorata du nombre d'habitants, laquelle serait récupérable à la dissolution de l'Association.

L'apport de la Commune de Saint-Denis s'élève à 327 216 F.

Cette somme devrait être inscrite au Budget communal.

Je vous demande de vous prononcer sur cette affaire.

Mario LECHAT arrive à 15 H 30.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

*

*

*